

FINANCES ET ADMINISTRATION

La Direction finances et administration a la responsabilité de traiter les opérations comptables et de produire l'information financière des différents fonds des Producteurs de lait du Québec, incluant les groupes régionaux. Elle assure également les opérations financières du Fonds du pool pour la mise en marché du lait produit au Québec, ce qui inclut les paiements aux producteurs, aux transporteurs et aux fournisseurs de services ainsi que la facturation aux usines. De plus, la Direction enregistre les transactions d'achat et de vente de quotas des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ). Enfin, elle fournit un soutien administratif et des conseils financiers aux instances de l'organisation et à la Direction générale.



Martine Bédard, technicienne comptable **Geneviève Bordeleau**, technicienne comptable **Claudia Larouche**, comptable de gestion
Nazgul Lim, technicienne comptable **Nancy Noiseux**, agente au paiement du lait



Elaine Pellerin, coordonnatrice au service du pool **Cesar Perez Huanca**, commis comptable
Patrick Verstricht, directeur finances et administration

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE

Contribution pour l'administration du plan conjoint

Suivant l'adoption de la résolution sur la contribution pour l'administration du Plan conjoint par l'Assemblée générale annuelle de 2023, la Décision 12375 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 24 mai 2023. Ainsi, au 1^{er} juin 2023, la contribution pour l'administration du Plan conjoint est passée de 0,0350 à 0,0420 \$/kg de solides totaux.

Révision du ratio maximal admissible au paiement et ajustement des prix

Après avoir examiné les besoins du marché pour les solides non gras (SNG), les offices de mise en marché des provinces de P5 ont convenu de réduire le ratio SNG/G maximal admissible au paiement de 2,25 à 2,20, le 1^{er} août 2023. Le ratio de marché est demeuré à 2,00.

La politique de paiement des composants établit deux niveaux de prix en fonction du ratio SNG/G. Afin de mieux refléter le revenu du marché et assurer une meilleure équité entre les producteurs dans un contexte de surplus structurel de SNG sur le marché, des ajustements de prix ont été apportés aux SNG compris entre le ratio de marché et le ratio maximal. Les références de prix ont été ajustées à 70 % du prix de la classe 4a pour les protéines et à 70 % de 0,90 \$/kg pour le lactose et les autres solides.

Services de vérification des déclarations de l'utilisation du lait

Au cours de l'année 2023, la Commission canadienne du lait a réalisé la vérification des déclarations d'utilisation du lait de 124 entreprises laitières du Québec visées par les conventions, pour un total de 1 569 périodes vérifiées.

Concernant les états financiers de 2023

Les résultats du Fonds d'administration, excluant ceux affectés aux activités des Programmes-qualité du lait et au programme proAction, présentent un excédent des produits sur les charges de 3,77 millions \$. Le solde de fonds libre

RÉPARTITION DES VENTES PAR CLASSES DE FABRICATION AU QUÉBEC – 2023

Classe	Description	% Solides totaux	% Recettes
1a	Lait et boissons laitières	14,22	17,91
1b	Crème	3,90	5,15
2a	Yogourt	8,87	8,55
2b	Crème glacée, crème sure, laits frappés et boissons nutritives	1,83	1,98
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b ou 3c	10,51	11,19
3b	Cheddar	12,59	13,90
3c	Asiago, brick, colby, farmer, féta, gouda, havarti, jack, monterey jack, mozzarella, muenster, paneer, parmesan, suisse	19,64	19,12
4a	Beurre et poudre de lait	25,70	18,55
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail et pertes extraordinaires	2,72	3,62
4d	Inventaires et retours en lait de consommation jeté	0,02	0,03
Total		100,00	100,00

d'affectations s'élève à près de 14,80 millions \$ considérant le virement en provenance du Fonds de publicité et promotion.

Comme les années précédentes, les retenues-qualité ont été insuffisantes pour soutenir les coûts des programmes d'amélioration de la qualité et de l'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes. Les frais d'activités liées à l'amélioration de la qualité du lait ont été assumés par le Fonds d'administration. Le résultat net ainsi imputé au fonds en 2023 est de 0,32 million \$ alors que les Programmes-qualité du lait avaient présenté une insuffisance des produits sur les charges de 0,21 million \$ en 2022.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2023

	Janvier à avril	Mai	Juin à juillet	Août à décembre
	\$/kg de ST ¹			
Administration du plan conjoint et Fonds de défense	0,02883	0,02883	0,03583	0,03606
Contribution à l'UPA	0,00737	0,00737	0,00737	0,00714
Total partiel	0,03620	0,03620	0,04320	0,04320
Publicité et promotion	0,10090	0,10070	0,10070	0,10070
Fonds de développement	0,00080	0,00080	0,00080	0,00080
Total	0,13790	0,13770	0,14470	0,14470

1 Solides totaux

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2023

	Prix du lait – intraquota						Prime qualité CMML ¹
	Matière grasse \$/kg	Protéine de niveau 1 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 1 \$/kg	Protéine de niveau 2 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 2 \$/kg	Valeur d'un hl moyen ² \$/hl	Volume \$/hl
Janvier	13,0425	10,5083	0,9000	3,1204	3,1204	95,54	0,1789
Février	13,1825	10,4194	0,9000	2,8003	2,8003	96,10	0,1664
Mars	13,0753	10,4437	0,9000	2,6782	2,6782	95,40	0,1627
Avril	12,9159	10,6636	0,9000	2,5124	2,5124	94,84	0,1553
Mai	13,2102	10,2875	0,9000	2,5076	2,5076	94,25	0,1550
Juin	12,7853	10,0687	0,9000	2,4983	2,4983	90,49	0,1699
Juillet	13,0092	10,5331	0,9000	2,4353	2,4353	91,14	0,2419
Août	13,2385	10,8742	0,9000	1,7219	0,6300	93,49	0,2280
Septembre	13,1147	10,5154	0,9000	1,6850	0,6300	92,62	0,2310
Octobre	13,3691	10,8531	0,9000	1,8015	0,6300	96,71	0,2204
Novembre	13,4045	10,6874	0,9000	1,8639	0,6300	98,32	0,1871
Décembre	13,6231	10,3453	0,9000	1,8263	0,6300	98,28	0,1871

	Prix du lait – intraquota				Prime qualité CMML ¹
	Matière grasse \$/kg	Protéine (prix pondéré) \$/kg	Lactose et autres solides (prix pondéré) \$/kg	Valeur d'un hl moyen ² \$/hl	Volume \$/hl
Prix moyen annuel 2023	13,1654	9,9375	0,9702	94,74	0,1860
Prix moyen annuel 2022	12,7150	9,8945	1,1293	92,88	0,1808

1 Prime mise en application si la moyenne pondérée provinciale annuelle de cellules somatiques prévue aux conventions de mise en marché du lait est atteinte. Cette prime est financée à parts égales par les producteurs et les entreprises laitières.

2 La composition de l'hectolitre moyen varie annuellement. En 2022 : Matière grasse : 4,2391 kg/hl Protéine : 3,2655 kg/hl Lactose : 5,9063 kg/hl. En 2023 : Matière grasse : 4,2665 kg/hl Protéine : 3,3035 kg/hl Lactose : 5,9194 kg/hl.

Au 31 décembre 2023, le coût net lié au programme proAction fait état d'une insuffisance des produits par rapport aux charges d'un peu plus de 1,55 million \$. Le solde de fonds affecté au programme est épuisé et cette somme est maintenant assumée par le Fonds d'administration. Cela s'explique notamment par la fin de la mise en marché du lait produit par les unités de production qui ne sont pas accréditées au programme proAction, le maintien des charges encourues pour les frais de validation du programme ainsi que de l'évaluation des animaux en lien avec le volet bien-être animal.

Par ailleurs, les résultats du Fonds de publicité et promotion ont généré une insuffisance de 1,61 million \$. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale annuelle de 2021, une somme de 1,59 million \$ a fait l'objet d'un virement vers le Fonds d'administration afin de financer les travaux de modernisation des systèmes informatiques de l'organisation, faisant ainsi passer le solde de fonds libre d'affectations à 14,69 millions \$.

En ce qui a trait aux recettes provenant des ventes de lait du Fonds du pool, elles se sont élevées à près de 3,38 milliards \$ en 2023. Les frais de transport et de mise

en commun des frais de transport ont, pour leur part, augmenté, passant de 120,21 millions \$ en 2022 à un peu moins de 131,49 millions \$ en 2023. Cette situation est essentiellement attribuable à la mise en place de la nouvelle entente de la Convention de transport du lait ainsi qu'à la révision de la formule de tarification qui inclut une rétroactivité s'échelonnant sur des années antérieures.

La valeur des transactions sur le SCVQ s'est à nouveau accrue en 2023 alors que les quantités transigées par l'entremise du système ont été supérieures par plus de 37,60 % à celles de 2022.

Pour terminer, un rappel au sujet du Fonds de défense des producteurs de lait, dont les résultats sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle. Ce fonds sert à soutenir les coûts liés à la défense des producteurs de lait, notamment ceux engagés par Le Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO), dont la coordination administrative est assurée par la Direction. En 2023, les charges ont été quasi exclusivement affectées à la réalisation de certains projets d'études et de recherches pour le Mouvement.